

**74010 - Laboratoire départemental
d'analyses - Santé animale**

**Proposition d'un projet de convention de
partenariat à conclure entre le Département,
l'Association Régionale des Industries Alimentaires
d'Alsace et la Fédération des Industries d'Alsace**

Rapport n° CP/2018/133

Service gestionnaire :

L6 - Inclusion, développement, emploi

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin s'engage, depuis plusieurs années et de manière volontariste, dans le développement de partenariats innovants avec les acteurs associatifs et socio-économiques, pour répondre aux enjeux de dynamiques territoriales, de solidarité, de développement et d'emploi.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes d'un projet de convention partenariale à conclure entre le Département, l'Association Régionale des Industries Alimentaires d'Alsace et la Fédération des Industries d'Alsace.

I Contexte

Face aux enjeux de dynamiques territoriales, de solidarité, de développement et d'emploi, de nombreux dispositifs d'inclusion sociale et professionnelle sont portés par le Département. Ils sont essentiels et, malgré les résultats obtenus, la recherche de nouveaux modes d'action et l'implication de nouveaux acteurs demeurent primordiales.

Aussi, susciter et mettre en œuvre des articulations entre acteurs qui se connaissent peu et qui possèdent néanmoins des objectifs en commun, peut générer un réel potentiel d'actions. Le Département est en charge de la mise en œuvre des politiques sociales départementales dont notamment :

- l'accès à l'emploi d'allocataires du RSA (stages en immersion, formation, emploi) et la réponse aux besoins en compétences des entreprises (prospection, conseil, analyse des attentes des employeurs, proposition de candidats formés et préparés, tutorat externe après l'entrée en emploi, ...)
- un soutien à un réseau de 17 épiceries sociales, cofinancées par le Département. Elles accompagnent plus de 8 500 personnes par an et, pour les ateliers culinaires qu'elles organisent, elles utilisent les mêmes produits de base, issus des collectes de denrées alimentaires. Un décalage entre leurs propositions et les modes d'alimentation de leurs publics est susceptible de s'instaurer ;

- l'accompagnement des mutations des modes de consommation alimentaires des publics fragiles et des collégiens, avec l'introduction progressive des circuits-courts. Il y a là un réel enjeu de dynamique territoriale et d'accès à une alimentation équilibrée ;
- la sécurité sanitaire à laquelle contribuent l'activité et l'ensemble des prestations du Laboratoire Départemental d'Analyses, en recherche de développement et d'une meilleure lisibilité.

L'Association Régionale des Industries Alimentaires d'Alsace (ARIA) est constituée d'un réseau de 150 entreprises industrielles du secteur agro-alimentaire, implantées dans l'ensemble des territoires bas-rhinois. L'ARIA les accompagne dans leur recherche de développement, de compétences et d'ancrage territorial, national et international.

Ce réseau d'entreprises est en réflexion constante face à des enjeux d'actualité :

- compétences à former ou à recruter,
- intégration des nouvelles technologies,
- adaptation des produits aux nouvelles exigences de la clientèle,
- création de nouveaux produits,
- problématiques de santé et de sécurité sanitaire,
- complémentarité avec les circuits-courts...

Il réunit un panel très large de métiers et de terrains de stages, pour certains à la pointe de la technicité et pour d'autres, très accessibles.

L'ARIA et la Fédération des Industries d'Alsace (FIA) offrent à leurs membres un éclairage d'experts, des rencontres thématiques, des outils pour un développement technique, stratégique ou international. L'ARIA souhaite également développer un espace équipé et dédié aux échanges, à l'innovation, aux expérimentations (le Food Studio).

Le cadre proposé par le projet de convention de partenariat, et dont le contenu est présenté ci-dessous, vise à faciliter l'émergence d'actions répondant à la fois aux enjeux identifiés par le Département, par l'ARIA et la FIA.

II Proposition des axes du projet de convention

Le projet de convention figurant en annexe a pour objet de proposer des modalités de partenariat entre l'ARIA, la Fédération des Industries d'Alsace (FIA) et le Département du Bas-Rhin.

Il s'agit de co-construire, de mettre en œuvre et d'évaluer des actions ou dispositifs à l'échelle départementale ou locale, dans le cadre de cinq thématiques partagées entre les trois partenaires.

La démarche partenariale proposée entre le Département, l'ARIA et la FIA vise l'implication des réseaux d'entreprises et se fonde également sur les axes suivants :

- accroître, dans les territoires et pour les publics relevant des politiques sociales du Département, l'emploi, les compétences, les terrains d'apprentissage ou de stage, la découverte de métiers modernes, en réponse aux besoins en compétence du réseau d'entreprises;
- créer des articulations novatrices avec les collèges bas-rhinois, en matière d'éducation à l'alimentation et en lien avec les modes actuels de consommation ;
- proposer l'apport d'experts aux épiceries sociales et à leurs publics en situation de précarité, en matière d'alimentation et de préparations culinaires (éducation alimentaire, santé, sécurité sanitaire, circuits courts) ;

- développer les prestations du Laboratoire Départemental d'Analyses du Bas-Rhin, en réponse aux besoins en diagnostics et analyses du réseau des adhérents de l'ARIA et de la FIA

III Proposition d'installation d'un Food Studio dans les locaux du Laboratoire Départemental du Bas-Rhin

Dans le cadre du bail d'occupation précaire des locaux conclu le 28 mars 2018 avec le Département, l'ARIA et la FIA ont installé leurs bureaux au premier étage du bâtiment abritant le Laboratoire Départemental d'Analyses.

Cette installation favorise la mise en œuvre de ce projet de partenariat.

En complément des locaux administratifs, un « Food Studio » est en cours d'aménagement par l'ARIA.

Le Food Studio comportera, sur une surface globale de 95 m², une cuisine, lieu de test et d'animations culinaires (production) ainsi qu'une salle de créativité (espace générateur et accélérateur de développements en matière d'activités, de produits adaptés aux nouveaux goûts et aux nouvelles exigences, d'emballages intelligents, ...) et de formation.

Il constituera, pour le réseau de l'ARIA, comportant plus de 150 entreprises du champ de l'agro-alimentaire, comme pour la mise en œuvre des actions partenariales qui seront co-construites, un espace dédié à l'échange, à la formation, à l'expérimentation, à la recherche et au développement.

IV Perspectives de développement

L'organisation d'échanges réguliers entre les réseaux de l'ARIA, de la FIA et le Département du Bas-Rhin est porteuse d'une ambition nouvelle.

Elle place les trois parties prenantes en capacité de faire émerger, ensemble, des perspectives et des modes d'action différents et vise :

- le développement d'un ancrage territorial et de la responsabilité sociétale des entreprises,
- le développement de potentiels d'innovation par la mise en relation de réseaux d'entreprises, d'experts, d'acteurs associatifs et de publics concernés, pour un meilleur vivre-ensemble local.

L'articulation de réseaux d'acteurs différents, dont les entreprises adhérentes de l'ARIA (plus de 150 adhérents) et de la FIA (80 adhérents), constitue un fort potentiel d'innovation ou d'accélérateur de projets dans le champ de l'agro-alimentaire.

Ainsi, le projet de convention de partenariat joint en annexe sera appelé à s'étoffer progressivement d'un programme d'actions, en réponse aux enjeux de dynamique territoriale, d'inclusion sociale et professionnelle.

Le présent rapport a été soumis le 17 mai 2018 à la commission thématique Dynamiques territoriales, qui a émis un avis favorable.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- approuve les termes du projet de convention partenariale joint en annexe à la présente délibération, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, l'Association Régionale des Industries Alimentaires d'Alsace et de la Fédération des Industries d'Alsace figurant en annexe jointe à la présente délibération ;*
- autorise son président à signer la convention partenariale et les avenants correspondant, sur la base de la convention jointe à la présente délibération.*

Strasbourg, le 18/05/18

Le Président,

Frédéric BIERRY